PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 septembre 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère Monsieur Julien Leclerc, conseiller Madame Cheryl Brazeau, conseillère Monsieur Ian Gray, conseiller Madame Isabel Boulay, conseillère Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2023-09-109 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 septembre 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-09-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 septembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-09-111 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOUT 2023</u>

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 sans modification.

ADOPTÉE

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À</u> L'ORDRE DU JOUR

2023-09-112 <u>FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / CONGRÈS 2023</u>

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'inscription du maire Michel Bourdeau au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera au Centre des congrès de Québec;

QUE la Municipalité accepte de défrayer le coût de l'inscription au montant de 1 050 \$, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2023-09-113 <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 663-1/RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – (RMH 330-2021)</u>

Le conseillère monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 663-1 modifiant le règlement relatif au stationnement numéro 663 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

2023-09-114 <u>ENTENTE / LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES / AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité relativement aux services d'aide aux personnes sinistrées prendra fin en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de services aux personnes sinistrées à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, entrant en vigueur le 10 septembre 2023 pour une période de deux ans, soit jusqu'au 10 septembre 2025, renouvelable automatiquement pour une seule période d'un an.

ADOPTÉE

2023-09-115 <u>ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE / REMPLACEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL / PARTIE DE L'AVENUE BOURDEAU</u>

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Armtec inc., 669 QC-201, Saint-Clet (Québec), J0P 1S0, pour la fourniture d'équipements d'infrastructure pour le remplacement du réseau pluvial sur une partie de l'avenue Bourdeau, et ce, au montant de 18 195,40 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2023-09-116 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-treize mille cinq cent trente-huit dollars et quarante-quatre cents (273 538,44 \$).

ADOPTÉE

2023-09-117

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / RISTOURNE POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2020 / APPLICATION DU JUGEMENT DE REDISTRIBUTION / PAIEMENT DU DIFFÉRENTIEL

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu le 15 juin 2023 de l'Honorable Sylvain Lussier, J.C.S., dans la cause opposant la ville de Vaudreuil-Dorion, la ville de Pincourt et la ville de Saint-Zotique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le dossier de la distribution de la ristourne reçu relative aux services policiers fournis par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-08-30-09 de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PAYER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en application dudit jugement pour l'année 2020, un montant de 68 791 \$;

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer ledit paiement.

ADOPTÉE

2023-09-118 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

CONSIDÉRANT QUE sur un effectif de 523 pompiers (tous rangs confondus et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233);

CONSIDÉRANT le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatif ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT l'adhésion par voie de résolution de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la composition d'une force de frappe pour les bâtiments comportant un risque faible est composée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel dont la disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein;

CONSIDÉRANT la pression financière constante sur nos municipalités, majorée par le facteur inflationniste pour le maintien de nos infrastructures, de notre matériel, nos équipements et de nos véhicules, devant en tout temps être maintenus aux normes opérationnelles;

CONSIDÉRANT les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompier 1 et 2 ainsi que les formations spécialisées, non propices à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subventions issues du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT la difficulté pour certains services de sécurité incendie de se pourvoir d'un poste de préventionniste, nécessaire à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés, ces actions étant prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'étant donné les contraintes et limitations connues pour les années à venir sur le plan de l'efficience opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, il est judicieux de brosser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation d'une saine gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local;

CONSIDÉRANT le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins de développement de scénarios viables:

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 105 000 \$ plus les taxes applicables (120 723,75 \$ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offres public de 121 200 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50 % des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR au montant de 52 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil est exempte des coûts associés à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être constitué pour mener à bien l'analyse de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage doit être composé d'un nombre défini de directeurs généraux représentatifs de différents secteurs sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité de pilotage sera définie par l'ensemble des directeurs généraux des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi formé est essentiel afin d'obtenir un portrait représentatif pour l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage formé devra procéder à une reddition de compte envers l'ensemble des directeurs généraux des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée devra procéder à une reddition de compte envers ledit comité au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat d'orienter la firme, d'assurer un suivi, d'évaluer et de valider les différents scénarios explorés;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sera présentée au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges suivant l'obtention d'un consensus de ce comité de pilotage et de l'ensemble des directeurs généraux des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût;

QUE le conseil autorise la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise la création d'un comité de pilotage selon les conditions susmentionnées;

QUE madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée représentante de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil sur le projet d'étude;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</u>

2023-09-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 septembre 2023 à 20 h 3.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire
Lily Ducharme
Greffière